

Conseils sur la réalisation des exercices incendie dans les écoles

Table des matières

Conseil sur la réalisation des exercices incendies dans les écoles

Procédure d'évacuation pour les écoles

Fiche guide du directeur d'école

Fiche guide de l'enseignant

Missions des personnels lors de l'évacuation

Textes de référence

Fiche d'évaluation de l'exercice d'évacuation

Rappel de quelques notions sur les responsabilités des directeurs ou directrices d'école, maîtres directeurs ou maîtresses directrices et instituteurs ou institutrices (note de service n° 87-288 du 25 septembre 1987) (B.O. n° 34 du 1er octobre 1987) et circulaire n° 91-124 du 06/06/91 modifiée par la circulaire : 92-216 du 20/07/92 art. 4-1 :

Le directeur ou la directrice d'école doit veiller au bon fonctionnement de l'école. Il doit prendre les mesures conservatoires qui s'imposent dans le cas où l'état des locaux scolaires risque d'occasionner des accidents. Il doit saisir le Maire par écrit en lui signalant les faits et lui suggérer éventuellement les mesures qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre. Cette tâche recouvre également les difficultés éventuelles qui surgissent aux abords de l'école.

Les instituteurs ou institutrices doivent également mettre en place des mesures de prévention avec le concours actif des personnels communaux dans les domaines recouvrant : les locaux scolaires, les bâtiments, les espaces extérieurs, le matériel de cour, le mobilier et le matériel scolaire. Par ailleurs l'instituteur doit être attentif à l'état de santé physique et moral de ses élèves en liaison avec les services de santé scolaire. À tout moment de la classe, les instituteurs doivent intégrer dans leur enseignement les données fondamentales des règles de sécurité afin de leur faire adopter, le plus tôt possible, des comportements prudents et responsables. (Circulaire 86-274 du 25/09/1986).

Le décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 stipule : dans les écoles, un enseignement des règles générales de sécurité et des principes simples pour porter secours est intégré dans les horaires et les programmes de l'école primaire tels que fixés par arrêté du ministre chargé de l'Éducation Nationale. Il a un caractère transdisciplinaire. Des activités peuvent être organisées dans le cadre du projet d'école.

Note importante :

La fiche d'évaluation des exercices d'évacuation doit être :

- 1- Complétée et signée par le directeur d'école
- 2- Mise dans le registre de sécurité incendie
- 3- Une copie doit être envoyée à l'IEN de circonscription.

PROCEDURE D'EVACUATION POUR LES ECOLES

OBJECTIFS GENERAUX

Apprendre à évacuer en cas d'alerte incendie ou cas d'alerte risques majeurs imposant une évacuation.

La durée de l'exercice est strictement égale au temps écoulé depuis le déclenchement de l'alarme jusqu'à la sortie de la dernière personne à plus de 8 mètres de la façade du bâtiment.

Les premières minutes comptent.

Des exercices d'alerte évacuation doivent être périodiquement organisés dans les écoles.

Selon la nouvelle réglementation, le nombre d'exercice n'est pas limitatif. Ils doivent aboutir à un temps d'évacuation admissible.

A titre indicatif :

- *Un bâtiment en rez-de-chaussée < 2 mn*
- *Un bâtiment avec un ou 2 étages < 3 mn*
- *Un bâtiment avec plus de 2 étages < 5 mn*

Tous les personnels doivent veiller à ce que tous les élèves et tous les adultes qu'ils ont alors en charge participent effectivement à l'exercice.

FICHE GUIDE DU DIRECTEUR D'ECOLE

Avant l'exercice :

- Y Connaître le plan d'évacuation de l'école
- Y Organiser lors de la pré-rentrée une visite des locaux afin de :
 1. Faire analyser par les adultes le plan d'évacuation de l'école.
 2. Faire connaître les trajets d'évacuation : cheminements, issues de secours, blocs autonomes d'éclairage de sécurité (fonctionnant même en cas de coupure du courant), lieux de rassemblement et espaces d'attente sécurisés.
 3. Localiser les extincteurs
 4. Insister sur l'obligation de ne pas encombrer toutes les voies de sortie.
- Y Programmer obligatoirement le 1er exercice d'évacuation le premier mois de la rentrée scolaire en indiquant aux adultes la date et l'heure approximative de l'alerte.
- Y Programmer le(s) exercice(s) suivant(s) en indiquant aux adultes la date et la demi-journée concernée sans préciser l'heure.
- Y L'ancienne réglementation prévoyait 3 exercices par an, la nouvelle réglementation impose des exercices dans le but d'obtenir un exercice satisfaisant (soit 2 au minimum, sans compter l'exercice de mise à l'abri du PPMS)
- Y En cas de rassemblement sur le domaine public (en dehors de l'enceinte de l'école), informer la mairie ou la police municipale de la programmation des exercices.
- Y Lister et localiser les personnes à mobilité réduite, permanente ou temporaire (handicap moteur, visuel, auditif, mental).
- Y Définir une stratégie prenant en compte ces personnes :
2 options :
 1. Evacuation vers le lieu de rassemblement en prévoyant le matériel approprié,
 2. Evacuation vers l'espace d'attente sécurisé en présence d'un personnel sur avis de la commission de sécurité,
- Prévoir l'espace d'attente sécurisé, pour les personnes à mobilité réduite, ou en cas d'obstacle empêchant l'évacuation (fumée, flamme, écroulement).

Dans les constructions récentes, l'espace d'attente sécurisé est signalé.

Dans les anciennes constructions, on peut utiliser :

1. Des lieux munis de trappes de désenfumage,
2. Des sanitaires collectifs ayant une fenêtre donnant sur l'extérieur,
3. Des toitures terrasses à l'air libre.

Tous ces lieux doivent être accessibles par la « voie pompier ».

Déterminer les « guide file » et « serre-file » *

- Afficher dans chaque salle les consignes d'évacuation, les lieux de regroupement, et les noms des « guide file » et des « serre file »
- Actualiser les consignes.

Pendant l'exercice :

- Prendre en compte toutes les personnes présentes lors de l'évacuation (parents, employés de mairie, sociétés extérieures de maintenance...)
- Déclencher l'alarme incendie pour activer le plan d'évacuation (et appeler les pompiers en cas d'incendie réel)
- Déclencher le chronomètre
- Rejoindre les lieux de rassemblement
- Arrêter le chronomètre et relever le temps d'évacuation à l'arrivée de la dernière personne aux lieux de rassemblement
- Etablir la liste des manquants à l'appel sur les lieux de rassemblement.
- Transmettre cette liste aux pompiers en cas d'incendie réel.
- Déclarer la fin de l'exercice.

Après l'exercice :

- Inscrire la date et l'heure de chaque exercice d'évacuation dans le registre de sécurité incendie
- Intégrer la synthèse de l'exercice dans le registre de Sécurité incendie
- Transmettre la synthèse des exercices d'évacuation à l'IEN.
- Interroger la municipalité sur l'opportunité ou l'obligation de faire passer une commission municipale de sécurité pour avis.

* « **guide file** » : enseignant de la classe située le plus près de la sortie ou de l'escalier d'évacuation de la zone. Il guide tous les élèves et adultes de la zone vers les cheminements de sortie attribués.

* « **serre-file** » : enseignant de la classe située le plus loin de la sortie ou de l'escalier d'évacuation de la zone. Il ferme la marche, en vérifiant qu'il n'y a plus personne dans les locaux derrière lui. Il ferme les portes de la zone sans les verrouiller.

FICHE GUIDE DE L'ENSEIGNANT

Les objectifs de l'exercice :

- Être capable d'identifier le signal d'évacuation.
- Être capable d'identifier le fléchage d'évacuation et de le suivre jusqu'au lieu de rassemblement prévu (à plus de huit mètres des bâtiments) et rester groupés tant que la procédure d'appel n'a pas été achevée.
- Être capable d'identifier dans chaque établissement recevant du public (cinéma, grande surface, etc.) le fléchage d'évacuation similaire à celui de l'école.
- Être capable de se rassembler autour de l'enseignant au point de rassemblement et de répondre à l'appel de son nom.
- Être capable de rentrer dans les locaux, avec l'enseignant, à la fin de l'exercice,

Avant les exercices :

- Lire aux élèves les consignes « Evacuation incendie » affichées dans la classe.
- Parcourir avec ses élèves le trajet complet, à partir du local à évacuer vers le point de rassemblement, pour repérer les éléments suivants :
 - Le plan d'évacuation de l'étage situé dans les couloirs
 - Les flèches vertes qui donnent la direction normale de l'évacuation
 - Les blocs autonomes d'évacuation de sécurité
 - Les extincteurs de la zone

Pendant les exercices :

- Faire reconnaître aux élèves le signal d'alerte évacuation en le distinguant des sonneries de récréation, de mise à l'abri et d'attentat-intrusion.
- Arrêter toute activité, ne rien emporter.
- Se munir du cahier d'appel.
- Indiquer aux élèves la porte à emprunter pour évacuer.
- Prendre en charge les élèves à mobilité réduite selon les consignes du plan d'évacuation.
- Fermer les fenêtres
- Donner la consigne aux élèves de rester groupés, garder le silence,

- Evacuer sans précipitation, et **ne jamais revenir en arrière.**
- Fermer la porte sans la verrouiller en s'assurant qu'aucune personne n'est restée dans la salle.
- Donner la consigne de suivre la direction indiquée par l'enseignant « guide file ».
- L'enseignant « serre file » de la zone d'évacuation s'assure de l'évacuation de tous les élèves et adultes de la zone.
- Se rassembler au lieu prévu par le plan d'évacuation.
- Faire l'appel nominatif des élèves
- Vérifier si la liste des absents est identique à celle du dernier appel de la journée
- Remettre au directeur la liste des absents en lui signalant les manquants.
- La fin de l'exercice est signalée par les directeurs d'école par le moyen prévu dans le plan d'évacuation.

Après les exercices

- Sur le chemin du retour, attirer l'attention des élèves sur les indications affichées sur le parcours d'évacuation (issue de secours, flèches vertes, blocs autonomes d'éclairage de sécurité ...).
- Ménager un temps d'échange au retour en classe : réponses aux questions, points à améliorer...
- Mentionner le nombre d'exercices d'évacuation et de mise à l'abri prévus dans l'année scolaire.
- Remettre la synthèse de l'exercice au directeur d'école.

MISSIONS DES PERSONNELS LORS DE L'EVACUATION

Missions	NOMS	Personnels
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déclencher l'alerte pour activer le plan d'évacuation (lors des exercices, déclencher le chronomètre) <input type="checkbox"/> Établir une liaison avec les pompiers <input type="checkbox"/> Rejoindre le(s) lieu(x) de regroupement <input type="checkbox"/> Etablir la liste des manquants à l'appel sur le lieu de regroupement <input type="checkbox"/> Lors des exercices, relever le temps d'évacuation. 		DIRECTEUR (TRICE) ENSEIGNANTS Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours :
	Ou en son absence	
	Ou en son absence	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Se munir du cahier d'appel <input type="checkbox"/> Ne rien emporter <input type="checkbox"/> Fermer les fenêtres. <input type="checkbox"/> Fermer les portes sans les verrouiller <input type="checkbox"/> Encadrer les élèves jusqu'au point de rassemblement en suivant le parcours d'évacuation, et en suivant l'enseignant « guide-file » <input type="checkbox"/> Faire l'appel sur le lieu de regroupement <input type="checkbox"/> Transmettre la liste des manquants à l'appel sur le lieu de regroupement au directeur ou à son remplaçant. 		Tous les enseignants et les autres personnels
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indiquer le parcours à tous les élèves de la zone en restant en tête de file, et en suivant les flèches vertes <input type="checkbox"/> S'assurer que les élèves restent groupés 	Zone 1	Enseignants « guide-file » Le premier guidant vers la sortie.
	Zone 2	
	Zone 3	
	Zone 4	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier qu'il ne reste plus personne derrière lui lors de son évacuation. <input type="checkbox"/> Fermer les portes sur son parcours d'évacuation sans les verrouiller. <input type="checkbox"/> S'assurer que les élèves restent groupés. <input type="checkbox"/> S'assurer que personne ne revienne en arrière. 	Zone 1	
	Zone 2	
	Zone 3	
	Zone 4	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indiquer aux services de secours le chemin le plus rapide pour atteindre la zone et indiquer les zones de coupure des fluides (s'il les connaît) 		Agent territorial d'accueil (gardien)
	Ou en son absence	

TEXTES DE REFERENCE

<https://www.education.gouv.fr/les-publications-de-l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-7757>

Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements de type R (établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement)

Arrêté du 9 mai 2006 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (parcs de stationnement couverts).

Arrêté du 6 mars 2006 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (meubles rembourrés, ascenseurs et autres)

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Arrêté du 8 novembre 2004 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Décret n° 2004-1141 du 27 octobre 2004 relatif à la sécurité incendie de certains établissements recevant du public

Arrêté du 22 novembre 2004 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Arrêté du 6 octobre 2004 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Application des consignes générales				
• L'évacuation a été immédiate				
• Les fenêtres ont été fermées				
• Les affaires sont restées dans les locaux				
• Le guide file connaissait ses missions				
• L'adulte chargé de l'évacuation a emporté le registre d'appel				
• Le serre-file a vérifié que personne n'est resté dans la zone				
• Le serre-file a fermé les portes sans les verrouiller				
• L'évacuation s'est faite sans bousculade				
• L'évacuation s'est faite sans dispersion				
• Le trajet s'est fait sans obstacle				
• Le lieu de rassemblement était connu de tous				
• Le lieu de rassemblement était matérialisé pour chaque classe				
• L'appel a été réalisé sur le lieu de rassemblement				
• La liste des élèves manquants a été remise au directeur immédiatement				
• La fin d'alerte a été entendue par tous				
• Le retour dans les locaux s'est fait dans le calme				
• Les adultes connaissent le lieu de rassemblement extérieur à l'école si l'événement nécessite une évacuation hors école				

Points à améliorer :